

## **BRÈVE – branche des Experts-Comptables / Commissaires aux Comptes**

### **L'ACCORD SALAIRES ÉTENDU**

Par un arrêté publié le 16 mars 2022, les services de l'État ont étendu le dernier accord de la branche des Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes (IDCC 0787) du 3 décembre 2021. Pour rappel, les organisations patronales et **FO** se sont entendues sur une augmentation de **2,9 % des deux valeurs**, soit un premier niveau à 1620,36 €. L'accord prévoyant que cette nouvelle grille « s'appliquera à compter du **1er avril 2022** », tous les cabinets de la branche doivent appliquer la nouvelle grille depuis cette date :

Grille générale des emplois		
Niveau 5 (Exécution)	Coefficient 170	<b>1620,36</b>
	Coefficient 175	<b>1650,11</b>
	Coefficient 180	<b>1679,85</b>
	Coefficient 200	<b>1798,88</b>
Niveau 4 (Exécution avec délégation)	Coefficient 220	<b>1917,90</b>
	Coefficient 260	<b>2155,93</b>
	Coefficient 280	<b>2274,95</b>
Niveau 3 (Conception assistée)	Coefficient 330	<b>2572,49</b>
	Coefficient 385	<b>2899,78</b>
Niveau 2 (Conception et animation)	Coefficient 450	<b>3286,59</b>
	Coefficient 500	<b>2584,13</b>
Niveau 1 (Direction)	Coefficient 600	<b>4179,21</b>

*Ces minima doivent être majorés de la prime annuelle d'ancienneté (à partir de 3 ans).*

Avec cet accord, les organisations signataires, dont **FO**, ont anticipé la revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2022. En revanche, **FO** a clairement indiqué que cette négociation s'inscrivait dans le cadre de l'obligation de branche pour 2021, et nous portons de nouveau le sujet des salaires depuis la rentrée 2022. Trouver un accord est d'autant plus urgent qu'une nouvelle revalorisation du SMIC a été annoncée pour le 1<sup>er</sup> mai 2022. Le SMIC sera fixé à 1645,58€. Par conséquent, le premier niveau de cette grille sera rattrapé très prochainement par la loi.

Paris, le 20 avril 2022

**Contacts :** Nicolas FAINTRENIE, Secrétaire de la Section fédérale des services - [services@fecfo.fr](mailto:services@fecfo.fr)  
Denis BILLMANN, Responsable de branche – [billmann.denis@orange.fr](mailto:billmann.denis@orange.fr)  
Paul BRIEY, Chargé de mission branches professionnelles – [pbriey@fecfo.fr](mailto:pbriey@fecfo.fr) – 06 95 73 58 83